

M. les Bâtonniers,

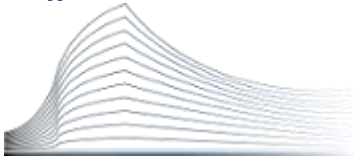
Suite à l'évolution de la situation au niveau de propagation du CORONAVIRUS, le Tribunal de Police de Verviers et le Parquet ont décidé en accord de suspendre toutes les audiences pénales prévues jusqu'au 3 avril 2020. Les affaires seront remises en bloc par audience à des audiences de septembre. Les renseignements au niveau des dates de remise seront repris en temps utiles sur le site du Tribunal de Police de Verviers.

Au niveau des audiences civiles, il vous est demandé de marquer par écrit votre accord pour la procédure écrite et de veiller à ce que vos conclusions et vos dossiers soient bien déposés à la procédure. Si néanmoins vous désirez plaider, veuillez prendre contact avec le greffe pour d'autres dispositions.

Pourriez-vous communiquer ces mesures à l'ensemble des avocats ?

En espérant que toutes ces mesures soient efficaces pour enrayer cette épidémie, veuillez croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Pierre VIEILLEVOYE*  
*Greffier de division*



*Tribunal de Police de Liège division Verviers*  
*Rue du Tribunal 4*  
*4800 VERVIERS*

---